



Accusé de réception en préfecture
076-267600948-20240307-DECCAS0032024-AR
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024

Département de Seine Maritime
Arrondissement du Havre
Commune de Lillebonne
C.C.A.S. – Pôle des Solidarités

DEC/CCAS/003/2024

DECISION

OBJET : ELISSAR - MAINTENANCE ET DROITS ANNUELS 2024

ELISSAR
41 RUE ARISTIDE BRIAND
69270 COUZON AU MONT D'OR

La Présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités de la Ville de LILLEBONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération en date du 9 juillet 2020 (D.12/07.2020) par laquelle le Conseil d'Administration de la Ville de LILLEBONNE a donné délégation à la Présidente du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités pour passer des contrats (alinéa 2).

Considérant le contrat signé le 19 novembre 2019 avec la Société Elissar pour la maintenance et le suivi du progiciel Elissar, pour une durée d'un an, renouvelable pour une durée de cinq ans maximum.

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le renouvellement du contrat signé avec la Société Elissar pour la maintenance et le suivi du logiciel.

Article 2 : De régler les sommes liées à la maintenance et télémaintenance d'un montant de 667,96 € hors taxes, soit 801,55 € TTC.

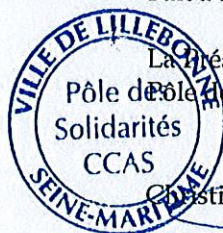
Article 3 : De régler les droits annuels d'utilisation, d'un montant de 158,78 € hors taxes, soit 190,54 € TTC.

Article 4 : D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget du C.C.A.S. – Pôle des Solidarités, fonction 020 nature 6156.

Article 4 : De télétransmettre la présente décision à la Préfecture de ROUEN dans le cadre du contrôle de légalité des actes administratifs et de la notifier à ELISSAR.

Acte rendu exécutoire,

Fait à LILLEBONNE, le 7 mars 2024



La Présidente du C.C.A.S.
Pôle des Solidarités,

Cristine DÉCHAMPS

PÔLE DES SOLIDARITÉS - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LILLEBONNE

Hôtel de Ville - esplanade François Mitterrand - B.P. 20071 - 76170 lillebonne
02 32 84 50 50 / 02 32 84 50 73 - lillebonne.fr